

adopté

SÉNAT

le 17 juin 1980.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

PROJET DE LOI

autorisant l'adhésion de la République française au Pacte international relatif aux droits civils et politiques ouvert à la signature le 19 décembre 1966.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6^e législ.) : 788, 1470 et in-8° 297.

Sénat : 262 et 297 (1979-1980).

Article unique.

Est autorisée l'adhésion de la République française au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ouvert à la signature à New York le 19 décembre 1966, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 17 juin 1980.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 788, Assemblée nationale (6° législ.).